

## **Compte rendu du Conseil municipal**

### **Séance du 22 août 2014**

---

Le vingt-deux août deux mil quatorze, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Gilhac et Bruzac (Ardèche) dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilbert BOUVIER, maire.

Présents : Mesdames CHAVE Jeannine, 2<sup>ème</sup> adjoint, CHAREYRE Chrystel, HASSE Christine, MULLET Nathalie, PLANCHON Stéphanie et TRACOL Germaine, conseillères municipales  
Messieurs GLORIEUX Gérard, 1<sup>er</sup> adjoint, CHEVALIER Francis et MULLET Gilbert, conseillers municipaux

Excusé : SCHLOTTHAUER David

Secrétaire de séance : Monsieur BOUVIER Gilbert, maire

---

Après lecture du procès verbal du 10 juin 2014 qui est approuvé sous réserve d'une modification au point « Participation aux Syndicats et Communauté de Communes », concernant l'Office du Tourisme de La Voulte, le maire invite le Conseil municipal à passer à l'ordre du jour.

#### **Transfert de propriété de la citerne de DFCI n°131 :**

Monsieur BOUVIER Gilbert, maire, expose la situation de la citerne de DFCI (défense de la forêt contre les incendies) n°131, située au Serre de Lize, en bordure de la RD21. Cette citerne appartient actuellement au Conseil général de l'Ardèche qui souhaite en transférer gratuitement la propriété à la commune de Gilhac et Bruzac.

Il conviendra de faire localiser précisément cette citerne par un géomètre, avant de procéder à la signature du bail emphytéotique avec le/les propriétaire(s) de la/des parcelle(s) concernée(s). Les éventuels frais d'actes administratifs/notariés/de géomètre liés à ce transfert de propriété, notamment à la sécurisation du statut juridique et foncier de l'ouvrage, pourront être pris partiellement en charge par le Conseil général de l'Ardèche (taux max 80% - montant aide départementale minimum de 500€).

Le maire relève qu'il est prévu que la citerne soit remise en état si nécessaire, avant la cession. Les frais d'entretien seront ensuite à charge de la commune.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord pour ce transfert de propriété.

## **Retrait des communes de Charmes sur Rhône et Saint Georges les Bains du SMEOV :**

Le maire expose la demande de la Communauté de Communes Rhône Crussol de retrait du Syndicat mixte Eyrieux Ouvèze Vernoux (SMEOV), auquel elle est adhérente pour les deux communes (Charmes sur Rhône et Saint Georges les Bains) composant l'ancienne Communauté de Communes des 2 Chênes.

Cette adhésion ne se justifie plus, la Communauté de Communes Rhône Crussol n'étant plus sur les périmètres du CDD RA et du SCOT portés par le SMEOV.

Cette demande de retrait a été approuvée lors du dernier Conseil syndical du SMEOV, en date du 3 juillet 2014. Il est toutefois nécessaire que chaque commune membre prenne une délibération approuvant cette demande de retrait.

Après délibération, le Conseil municipal donne son accord pour ce retrait.

## **Point sur le budget :**

Le maire explique sa volonté de faire part au Conseil municipal de la situation financière actuelle par rapport au budget. Le Grand Livre a été communiqué d'avance aux conseillers municipaux par email. L'ensemble des comptes est parcouru, dans le but de clarifier au maximum les intitulés des comptes et pour que les conseillers présents puissent poser leurs questions.

A la suite de cette discussion, le maire suggère qu'un état des comptes soit transmis une fois par trimestre.

## **Travaux :**

### a. Voirie

Monsieur BOUVIER Gilbert, maire, mentionne les travaux prévus pour la création de fossés et traversées de route pour le chemin du Combeau, de part et d'autre du réservoir, pour maintenir le travail de la niveleuse réalisé au printemps. Le chemin de la Béraude a été remis en état par Monsieur BOUVET Patrick.

Par ailleurs, le nivellement de plusieurs tronçons est urgent : les chemins de la Grange des Blaches, de Pierregourde et du Grand Roustain. Le coût de la niveleuse se monte à env. 2000€/jour pour 1 à 1.5 km. Le budget 2014 permet de prévoir une semaine de niveleuse à l'automne.

Tous relèvent que, pour sauvegarder l'ensemble des travaux de nivellement sur les chemins, il est nécessaire d'effectuer conjointement des travaux de fossés et traversées de route, sans quoi, après quelques orages, le résultat sera nul. Il est donc préférable d'y consacrer un montant maintenant, plutôt que de devoir tout recommencer ultérieurement. De plus, le maire relate que l'excédent de budget des années précédentes donne une marge de manœuvre.

Monsieur BOUVIER Gilbert, maire, récapitule et estime les travaux mentionnés ci-dessus : fossés/traversées de route du Combeau (env. 8'000€, selon devis), niveleuse (env. 10'000€ pour une semaine) et fossés/traversées de route du Grand Roustain (devis à demander), soit un total à prévoir entre 20'000 et 25'000€. Il attire l'attention de tous que ceci représente un dépassement de budget, mais que dans la mesure où la commune possède une marge de manœuvre, la dépense vaut la peine d'être faite. Le Conseil municipal donne son accord pour ce dépassement de budget.

Le maire rappelle également que certains propriétaires entretiennent eux-mêmes les chemins communaux situés sur leur terrain. Dans ces cas-là, la commune leur fait livrer quelques camions de goro.

Les membres de la commission de travaux fixent leur prochaine réunion au mardi 2 septembre à 20h. Monsieur GLORIEUX Gérard, 1<sup>er</sup> adjoint, demande à tous les conseillers municipaux de faire remonter au bureau toute autre information relative à l'état des chemins ou toute demande des propriétaires.

Le maire effectue un bref rappel des travaux de voirie qui ont eu lieu récemment.

#### b. Bâtiments communaux

##### o *Mairie :*

Le maire mentionne que l'isolation thermique de la mairie est insuffisante et nécessitera une mise à l'étude.

Madame HASSE Christine, conseillère municipale déclare que la commission énergie de la Communauté de Communes peut entrer en matière. Elle suit la question avec TEPOS.

D'autre part, le maire mentionne que le projet de réfection de la cuisine, dans le logement attenant à la mairie, est toujours en suspens. Il faudrait que quelqu'un prenne ce projet à cœur pour aller de l'avant.

##### o *Girbaud :*

Pour continuer la mise en conformité de la salle polyvalente requise par le SDIS, le maire indique que les blocs de secours sont hors service. Un devis supplémentaire sera demandé.

Concernant la verrière, Monsieur GLORIEUX Gérard, 1<sup>er</sup> adjoint, indique qu'il est difficile d'obtenir des devis, vu qu'il faut refaire toute la structure et mettre des vitres de sécurité. Ce sont des travaux extrêmement coûteux, une seule estimation nous a été communiquée. Une autre solution serait de refaire une couverture classique, avec éventuellement une ou plusieurs fenêtre(s) de toit pour donner de la lumière. Des devis seront demandés dans ce sens là.

### c. Travaux récents

Monsieur BOUVIER Gilbert, maire, informe l'assemblée que le réservoir du Combeau est opérationnel depuis début août. Les enduits restent à faire, ainsi que l'aménagement du terrain, et la pose de la clôture et du portail. Ensuite, une manifestation d'inauguration pourra être organisée.

### Divers :

#### Rendez-vous avec Vivarais Habitat :

Le maire rapporte les conclusions d'un rendez-vous avec Monsieur CARPENTIER Samuel, Directeur de Vivarais Habitat et Monsieur BOLOMEY Marc, Conseiller Général.

Vivarais Habitat impose plusieurs conditions pour leurs projets. Premièrement, le projet doit comporter un minimum de 6 logements. Et deuxièmement, l'organisme n'étant plus subventionné, il fonctionne avec des fonds propres et demande donc que les bâtiments lui soient vendus.

Plusieurs parmi les conseillers municipaux relèvent qu'il serait dommage de se dessaisir de ces bâtiments, car ils représentent une source de revenus pour la commune, permettant une certaine indépendance.

De plus, le nombre de 6 logements serait difficile à réunir, même en comptant ensemble Aubinas, La Cure et l'école de Bruzac.

Ce projet reste malgré tout à l'étude.

#### Participation financière au Fonds Unique du Logement (FUL) :

Le maire informe les conseillers municipaux que la Commune a été sollicitée pour adhérer au FUL, lequel accorde, selon les conditions fixées, des aides pour l'accès au logement des locataires, ainsi que des aides au maintien dans le logement des locataires et propriétaires. Le montant indicatif est de 0.35 € par habitant, soit pour la commune environ 56 € par an.

Après délibération, le Conseil municipal se prononce à l'unanimité pour l'adhésion au FUL.

#### Recrutement d'un CDD :

Le maire indique qu'une remplaçante va devoir être engagée en CDD, pour assurer la permanence à la mairie, durant le congé maternité de Madame DU PASQUIER Sylvie, secrétaire. Une solution a été trouvée, via la Communauté de Communes du Pays de Vernoux (CCPdV), en la personne de Madame MAGNAN Marine, secrétaire

comptable à la mairie de Silhac. Celle-ci serait engagée dès octobre, à raison d'un jour par semaine, puis dès novembre, deux jours par semaine, en complément du temps partiel qu'elle conserve sur Silhac, et ce jusqu'au retour de congé de Madame DU PASQUIER Sylvie.

Quelques points restent à convenir avec la maire de Silhac, entres autres les jours auxquels Madame MAGNAN Marine pourrait être libérée pour venir chez nous. Ainsi les horaires de notre mairie seront probablement réarrangés pendant cette période.

Le Conseil municipal se prononce en faveur de cette embauche.

#### Participation aux Syndicats et Communauté de Communes :

Madame HASSE Christine, conseillère municipale déléguée à l'Office du Tourisme de La Voulte (OTLV), relate une situation tendue lors de la dernière réunion, liée au regroupement prévu des offices du tourisme. Par ailleurs, elle rapporte également la demande de l'OTLV de l'organisation d'une manifestation durant l'automne sur la commune de Gilhac et Bruzac. Enfin, elle demande à Monsieur le Maire de s'assurer que la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux soit bien effectuée, pour le reversement à l'OTLV de la taxe de séjour.

Madame HASSE Christine, conseillère municipale déléguée à la Commission Energie et Climat de la CCPdV, annonce qu'un événement similaire à « De ferme en ferme » va être organisé, pour faire connaître aux élus des différentes communes ce qui existe dans la région en terme de projet d'énergie renouvelable.

Pour la Commission Communication de la CCPdV, Monsieur CHEVALIER Francis, conseiller municipal, indique que le site internet de la CCPdV reste à mettre en place. Madame HASSE Christine, conseillère municipale, suggère de mettre dans le prochain bulletin municipal des informations relatives à la vie de la CCPdV.

Monsieur GLORIEUX Gérard, 1er adjoint délégué au CIAS, fait part du renouvellement des contrats d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Concernant la Maison de Santé Pluridisciplinaire, il indique que le projet de bâtiment avait premièrement été rejeté car il dépassait le budget imparti, mais qu'il a été maintenant accepté, grâce à une réduction de la surface, permise par l'accord des différentes professions représentées de mutualiser leurs espaces de travail.

A propos de la Commission Urbanisme de la CCPdV, Monsieur GLORIEUX Gérard, 1er adjoint, explique brièvement l'impact de la loi Alur pour les communes. D'ici 2 ans, les intercommunalités seront réorganisées, de façon à compter au minimum 20'000 habitants et géreront tout l'urbanisme de leur territoire. Ceci impliquera le regroupement des plans d'urbanisme et nécessitera l'embauche de personnel qualifié, payé par les communes.

Le SIVOM des services du canton de Vernoux (AEP), indique Monsieur BOUVIER Gilbert, maire, a maintenant un bureau élargi de 3 à 10 personnes, avec 1 représentant par commune.

Il relate également que le SITVOM Rhône Eyrieux doit être dissout au 31 décembre 2014. Le matériel va être réparti ou vendu et les 16 employés reclassés au sein de la Communauté de communes de Rhône Crussol et de la Communauté d'agglomération de Privas Centre Ardèche. La part de Gilhac et Bruzac dans le bilan de clôture est de 0.6%. Le syndicat qui prendra la relève pour la collecte des ordures ménagères sur notre commune est le SICTOMSED, qui intervient déjà sur le plateau de Vernoux.

### Logements sociaux d'Aubinas

Madame MULLET Nathalie, conseillère municipale, informe qu'une antenne individuelle a été mise en place pour la nouvelle locataire du F3. Cette installation était plus simple et moins coûteuse que la réparation de l'antenne collective.

### Transport scolaire pour l'année 2014-2015

Madame MULLET Nathalie, conseillère municipale annonce qu'un nouvel arrêt a été créé sur le trajet actuel du ramassage scolaire, à Boullon, (commune de Saint-Laurent-du-Pape).

### Motions :

Le maire avise que la mairie est sollicitée sur plusieurs points. Les textes des motions seront prochainement communiqués aux élus par email. Il s'agit de motions sur la réforme territoriale, sur la classification du loup en tant qu'animal nuisible dans les zones rurales, sur la fermeture du CEDRE, ainsi que sur l'accord du marché économique transatlantique.

### Fonctionnement de la CCPdV :

Le maire indique que la CCPdV a décidé de réserver le 4e vendredi du mois pour les conseils municipaux. Ces jours pourront donc être utilisés, soit pour un conseil municipal, soit pour une réunion interne de travail.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.**

Version définitive, validée lors du Conseil Municipal du 24 octobre 2014.